



Question immobilière - encaissement de chèque frauduleux

Par **cyd**, le **19/11/2008** à **16:28**

Bonjour,

En juin 2008, j'ai visité un appartement à louer. Le propriétaire m'a dit que si j'étais intéressée, il fallait que je laisse un chèque de réservation d'un loyer soit 1100 euros. Ce que j'ai fait. Nous étions très nombreux pour cette visite et il a fait cette demande à tous les personnes qui souhaitaient déposer un dossier. A l'époque, je lui avais demandé de me faire un papier qui prouve que je lui ai donné un chèque de réservation mais je ne l'ai plus.

Malheureusement, cette personne a encaissé le chèque le 4 novembre 2008.

- J'ai fait une demande de copie de chèque afin de savoir qui l'a encaissé (je ne me souviens plus si j'avais rempli l'ordre du chèque).
- Par chance, je me rappelle où est l'appartement de cette personne donc je compte aller voir l'actuel locataire pour obtenir le nom et le numéro de téléphone de cette personne. Si elle accepte de régler la chose à l'amiable, l'affaire est close mais s'il ne souhaite pas, je vais être obligé de porter plainte. Est ce que j'ai une chance de récupérer le montant de cette somme ?
- Par ailleurs, je suis en train d'essayer de retrouver une personne qui était également là pour la visite. Je me dis que je ne dois pas être la seule dans cette situation et que si on est plusieurs à porter plaintes, cela devrait sans doute se régler plus facilement.

Que pensez-vous de la situation ? est ce que j'ai une chance de récupérer l'argent ?